Attentat de Nice : le terroriste tunisien Brahim A. est allé prier à la mosquée le matin de la tuerie (MàJ : une mosquée soutenue par Estrosi)

02/11/2020 à 15h36



Attentat de Nice : Brahim A. est allé prier à la mosquée (rue de Suisse) le matin de la tuerie, pendant 1h30.

La ville de Nice (@cestrosi) avait été condamnée pour subvention déguisée à cette mosquée.

https://t.co/ICrLeHjAfe@P_Vardon @FrDesouche pic.twitter.com/D15mvu9Zr0

— On (@On_lacherien) November 2, 2020

D'après nos informations, l'auteur présumé de l'attaque à la basilique Notre-Dame s'est rendu dans une salle de prière à Nice avant de passer à l'acte. Le responsable des lieux, sous le choc, a été entendu par les policiers.

L’emploi du temps de Brahim A. le jour du carnage à la basilique Notre-Dame-de-l’Assomption se précise. Selon des sources concordantes, le jeune migrant tunisien de 21 ans, arrivé en France d’Italie un peu plus de 24 heures plus tôt, s’est rendu jeudi matin, à l’aube, dans une mosquée située rue de la Reine-Jeanne à Nice (Alpes-Maritimes) pour y faire sa prière après avoir passé la nuit dans le hall d’un immeuble. Les caméras de surveillance de la ville ont suivi son cheminement.

C’est après avoir accompli ses impératifs religieux que le futur tueur s’est dirigé vers la gare de Nice aux environs de 6h47. Il y reste pendant près d’une heure et demie. Reçoit-il des instructions? S’arme-t-il? Attend-il un horaire plus propice pour passer à l’acte? Toujours est-il qu’il ressort de la gare à 8h13 avec un sac à dos et sa tenue vestimentaire légèrement modifiée : sa doudoune est retournée et les chaussures sont changées. A 8h29, il se présente devant la basilique en centre-ville, dégaine un couteau de 30 cm et tue dans des conditions atroces un sacristain et deux fidèles avant d’être blessé par la police municipale. Un exemplaire du Coran, deux autres couteaux non utilisés, deux téléphones et des effets personnels de l’assaillant seront retrouvés dans l’église.

(…)

Au fil des dernières années, la salle de prière avait fait l’objet d’un bras de fer judiciaire entamé par l’extrême droite, qui avait attaqué le bail permettant à l’AMCV d’occuper les locaux de la rue de Suisse. (…) Avant de s’installer rue Reine-Jeanne, à un quart d’heure à pieds de la basilique, l’association avait dû faire face à la fronde de riverains qui s’opposaient à l’arrivée d’une salle de prière.

Le Parisien